

Les informations recueillies lors d'une adhésion font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Tout adhérent qui souhaite exercer ce droit peut s'adresser au secrétariat de l'AREC : info@arec-na.com

Nouvelle adhésion

Renouvellement

NOM / DÉNOMINATION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

REPRÉSENTÉ PAR : \_\_\_\_\_

Adhère à l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat pour l'année 2020 et s'acquitte de la cotisation annuelle de \_\_\_\_\_ euros conformément à la grille tarifaire ci-dessous.

### GRILLE TARIFAIRE DES COTISATIONS 2020

Cotisation croisée à montant nul avec autres associations

Cotisation acquise pour organisme subventionneur

Cotisation réduite possible par organisation en cas de groupement d'organisations, sous réserve de validation par le Conseil d'Administration.

Collège	Montant (€)
<b>Collège 1 - Collectivités territoriales, Etat et organismes associés</b>	
ADEME, Etat	Exonération
Conseil Régional	Exonération
Syndicats mixtes de SCOT, de Pays, de PNR	500
Conseils départementaux	1 500
Syndicats d'énergie, de déchets	1 500
Collectivités, EPCI < 10 000 habitants	200
10 000 habitants < Collectivités, EPCI < 50 000 habitants	1 000
50 000 habitants < Collectivités, EPCI < 150 000 habitants	1 500
Collectivités, EPCI > 150 000 habitants	2 000
<b>Collège 2 - Organismes consulaires, syndicats et associations professionnelles représentant des organismes socioprofessionnels, entreprises privées</b>	
CESER	Exonération
Chambres consulaires régionales	200
Fédérations professionnelles, syndicats	500
Sociétés d'économie mixte, entreprises privées	1 500
<b>Collège 3 - Associations et personnes physiques œuvrant notamment dans le domaine de l'évaluation, de l'énergie ou de l'environnement</b>	
Observatoires régionaux et autres structures associatives "institutionnelles"	100
Associations militantes de type ONG (protection de l'environnement, consommateurs etc.)	50
Personnes physiques	20